

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES  
N° ...../ 2025**

La direction des ressources en eau de la wilaya de Chlef lance un Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales afin de retenir un entreprise ou un groupement d'entreprises pour « La Réalisation d'un traitement tertiaire des eaux épurées au niveau de la station d'épuration de Chlef y compris l'amélioration de la collecte des eaux usées et la réalisation des infrastructures de transfert des eaux épurées à partir de la station d'épuration de Chlef vers le grand périmètre d'irrigation (GPI) du moyen Cheliff »

L'appel d'offres est scindé en trois (03) lots répartis comme suit :

- Lot 01 :** Travaux de mise à niveau du réseau de collecte des eaux usées vers la STEP de Chlef.
- Lot 02 :** Intégration d'un module de traitement tertiaire au niveau de la STEP de Chlef y compris l'aménagement d'un laboratoire d'analyse microbiologique.
- Lot 03 :** Transfert des eaux épurées à partir de la station d'épuration de Chlef vers le périmètre d'irrigation Du moyen Cheliff.

**Remarque :** Les entreprises ou groupement d'entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Les entreprises peuvent être soumissionnées d'un ou de plusieurs lots. -Si un soumissionnaire est retenu pour plusieurs lots, ce dernier devra présenter au stade de l'offre, des moyens humains et matériels distincts pour chaque Lot ». -Dans le cas où ce soumissionnaire en question ne présente pas des moyens humains et matériels distincts pour chaque lot, il sera retenu uniquement pour un seul lot dont la consistance des travaux est la plus importante.

**\* CONDITIONS D'ELIGIBILITE :**

Conformément à l'article 44 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions minimales d'éligibilité suivantes :

Pour le **Lot 1 :** Travaux de mise à niveau du réseau de collecte des eaux usées vers la STEP de Chlef et le **Lot 3 :** Réalisation des infrastructures de transfert des eaux épurées vers le grand périmètre d'irrigation (GPI) du moyen Cheliff.

**1. Soumissionnaire seul : Première condition C1 : Capacités professionnelles**  
Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie 06 ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes :  
34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées Et  
34-709 relatif aux équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

**Deuxième condition C2 : Capacités financières**  
Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières ( 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 150 000 000 DA.

**Troisième condition C3 : Capacités techniques :** Avoir réalisé ou réhabilité seul ou dans un groupement d'un projet comportant :  
• Une conduite d'AEP, ou d'irrigation ou un collecteur d'assainissement ayant les caractéristiques minimales suivantes : Un diamètre de 600 mm ou plus et d'un linéaire de 3 000 ml ; cumulables dans un ou deux projets maximum tout matériaux confondus Et  
• Une station de relevage ou station de pompage des eaux usées ou eau potable.

Pour faire valoir la condition C3, le soumissionnaire peut présenter plusieurs attestations différentes, l'une portant sur les collecteurs et l'autre sur la station de pompage ou relevage. Ces attestations seront jumelées et considérées comme référence à part entière.

La condition C3 doit être justifiée par des attestations de bonne exécution qui comportent les caractéristiques techniques ou les informations sollicitées délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentané d'entreprises, l'attestation y afférente sera accompagnée par le protocole d'accord notarié du projet de référence en question.

**2. Soumissionnaire en groupement : Première condition C1 : Capacités professionnelles**

> **Le chef de file :** Considéré comme membres du groupement majoritaire doit obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie 06 ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes :  
34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées, Et  
34-709 relatif aux équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

> **Les membres du groupement :** Les membres du groupement doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie 05 ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique.

**Deuxième condition C2 : Capacités financières**  
Le groupement dans sa globalité doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières ( 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 150 000 000 DA.

**NB :** - Le chiffre d'affaires moyen de chaque membre du groupement représente la moyenne des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).  
- Le calcul du chiffre d'affaires moyen du groupement se fera par cumul des chiffres d'affaires moyens de chaque membre du groupement et ce au prorata des participations de chaque membre.

**Troisième condition C3 : capacités techniques**  
> Le groupement dans sa globalité doit répondre à cette condition.

Avoir réalisé seul ou réhabilité seul ou dans un groupement d'un projet comportant :  
• Une conduite d'AEP, ou d'irrigation, ou un collecteur d'assainissement ayant les mêmes caractéristiques minimales suivantes : un diamètre de 600 mm ou plus et un linéaire de 3 000 ml, cumulables dans un ou deux projets maximum tout matériaux confondus, et  
• Une station de relevage ou station de pompage des eaux usées ou eau potable.

Pour faire valoir la condition C3, le soumissionnaire peut présenter plusieurs attestations différentes, l'une portant sur les collecteurs et l'autre sur la station de pompage ou relevage. Ces attestations seront jumelées et considérées comme référence à part entière.

La condition C3 doit être justifiée par des attestations de bonne exécution qui comportent les caractéristiques techniques ou les informations sollicitées délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentané d'entreprises, l'attestation y afférente sera accompagnée par le protocole d'accord notarié du projet de référence en question.

**Lot n°02 :** Intégration d'un module de traitement tertiaire au niveau de la STEP de Chlef y compris l'aménagement d'un laboratoire d'analyse microbiologique.

**1. Soumissionnaire seul : Première condition C1 : Capacités professionnelles**  
Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie 07 ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes :  
34-708 relatif au traitement et épuration des eaux, Ou  
34-705 relatifs aux travaux d'évacuation des eaux usées Et 34-709 relatif aux équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

**Deuxième condition C2 : Capacités financières**  
Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières ( 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 150 000 000 DA.

**Troisième condition C3 : Capacités techniques**  
Avoir réalisé ou réhabilité seul ou dans un groupement le Génie civil et la fourniture et montage des équipements de l'une des installations suivantes :

• Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 80 000 EH ou d'un débit journalier égale ou supérieure à 5000 m³/j ou plus, ou  
• Une station de traitement d'eau potable ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieur ou égal à 5 000 m³/j ou plus, ou  
• Une station de lagunage aérée d'un débit supérieur ou égal à 5 000 m³/j ou plus.

La condition C3 doit être justifiée par une attestation de bonne exécution qui comporte les caractéristiques techniques ou les informations sollicitées délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentané d'entreprises, l'attestation y afférente sera accompagnée par le protocole d'accord notarié du projet de référence en question.

**2. Soumissionnaire en groupement : Première condition C1 : Capacités professionnelles**

> **Le chef de file :** considéré comme membre du groupement majoritaire doit obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie 07 ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique, selon les codes :  
34-708 relatif au traitement et épuration des eaux, ou  
34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées et 34-709 relatif aux équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

> **Les membres du groupement :**  
Les membres du groupement doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie 05 ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique.

**Deuxième condition C2 : Capacités financières**  
Le groupement dans sa globalité doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières ( 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 150 000 000 DA.

**NB :** - Le chiffre d'affaires moyen de chaque membre du groupement représente la moyenne des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).  
- Le calcul du chiffre d'affaires moyen du groupement se fera par cumul des chiffres d'affaires moyens de chaque membre du groupement et ce au prorata de la participation de chaque membre dans le groupement.

**Troisième condition C3 : capacités techniques :** Le groupement dans sa globalité doit répondre à cette condition :

Avoir réalisé ou réhabilité seul ou dans un groupement le Génie civil et la fourniture et montage des équipements de l'une des installations suivantes :

• Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 80 000 EH ou d'un débit journalier égale ou supérieure à 5000 m³/j, ou  
• Une station de traitement d'eau potable ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieur ou égal à 5 000 m³/j, ou  
• Une station de lagunage aérée d'un débit supérieur ou égal à 5 000 m³/j, ou

La condition C3 doit être justifiée par une attestation de bonne exécution qui comporte les caractéristiques techniques ou les informations sollicitées délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentané d'entreprises, l'attestation y afférente sera accompagnée par le protocole d'accord notarié du projet de référence en question.

Le Dossier d'appel d'offre est retiré dès la parution du présent avis d'appel d'offres auprès la Direction de l'hydraulique de la wilaya de Chlef (bureau des marchés) sise à Nouvelle Cité Administrative, Hay Zeytouna. CHLEF - Fax N° 044.35.27.65. L'offre doit comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de Candidature », « Offre Technique » ou « Offre Financière ».

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N° ...../2025, l'objet de l'appel d'offres ».

Dans le cadre d'un groupement le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment désigné sous stipulations contraires dans la convention du groupement au nom du groupement à la condition de présenter un engagement de groupement au moment du retrait.

**Dossier de Candidature :** (Se référer à l'Article 17 pages 10 et 11 de l'instruction aux soumissionnaires).

**Offre Technique :** (Se référer à l'Article 17 pages 11 et 12 de l'instruction aux soumissionnaires)

**Offre Financière :** (Se référer à l'Article 17 page 12 de l'instruction aux soumissionnaires).

Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES »**  
**DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE CHLEF**  
**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES**  
**N° ...../ 2025**  
**« LA REALISATION D'UN TRAITEMENT TERTIAIRE DES EAUX EPUREES AU NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE CHLEF Y COMPRIS L'AMELIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX USEES ET LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSFERT DES EAUX EPUREES A PARTIR DE LA STATION D'EPURATION DE CHLEF VERS LE GRAND PERIMETRE D'IRRIGATION (GPI) DU MOYEN CHELIFF »**  
**(WILAYA DE CHLEF)**

**Lot 01 :** Travaux de mise à niveau du réseau de collecte des eaux usées vers la STEP de Chlef.  
**Lot 02 :** Intégration d'un module de traitement tertiaire au niveau de la STEP de Chlef y compris l'aménagement d'un laboratoire d'analyse microbiologique.  
**Lot 03 :** Réalisation des infrastructures de transfert des eaux épurées vers le grand périmètre d'irrigation (GPI) du moyen Cheliff.

La durée de préparation des offres est de **21 jours** à compter à la première publication dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans les quotidiens nationaux.

Les offres devront être déposées au niveau du bureau des marchés de la direction des ressources en eau de la wilaya de Chlef Nouvelle Cité Administrative, Hay Zeytouna. CHLEF Fax N° 044.35.27.65.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à **12 h 00 min**.

L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu au siège de la direction de l'hydraulique de la wilaya de Chlef à **13 H 00 min**, correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentées de quatre-vingt-dix (90) jours.

Le présent avis d'appel d'offres tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le soumissionnaire préparera un (01) original et une (01) copie des documents constitutifs de l'offre décrits à l'article 15 du présent document, en indiquant clairement "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas.

En cas de divergence entre l'original et la copie, l'original fera foi.

L'original et les deux copies de l'offre sont paraphés et signés par le soumissionnaire.

Toutes les pages de l'offre ne doivent comporter aucune rature, ni surcharge.

L'offre ne comportera aucune modification, suppression ou surcharge sous peine de rejet catégorique.

Les soumissionnaires sont invités à participer à la séance d'ouverture des plis.

**RENCONTRE** **Mardi 06 mai 2025** **ANEP 2516 015 043**